



ARRÊTÉ n° 21/01

**portant composition de la Commission Nautique Locale
chargée d'émettre un avis sur le projet :**

- Déplacement de la bouée Aquaéco – Réseau Qualipertuis

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° 24/99 en date du 3 juin 1999 du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet du département la Charente-Maritime portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Alain PRIOL Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2020 donnant délégation de signature aux agents de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une Commission Nautique Locale est instituée pour émettre un avis sur le projet :

- Déplacement de la bouée Aquaéco – Réseau Qualipertuis

ARTICLE 2

Cette commission est constituée comme suit :

Membres de droit :

Madame Eloïse PETIT, Responsable du service des Activités Maritimes, présidente, représentant le préfet du département de la Charente-Maritime et le préfet maritime de l'Atlantique ;

Monsieur Hélié MONTANE DE LA ROQUE, Adjoint à la responsable du service des Activités Maritimes, représentant le directeur départemental des territoires ;

Monsieur RONAN Lucas, représentant le conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

Membres temporaires :

Représentants plaisanciers

Jean-Jacques COUDRAY	8, rue de la Perrière 17220 Bourgneuf	Titulaire
Jean PIVETEAU	21 rue P. Corneille 17000 La Rochelle	Suppléant

Représentants pilotes

M. Jean-Pierre HEMON	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Titulaire
M. Jean-Michel TOUPIN	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Suppléant

Représentants marins au commerce

M. Philippe COURCAUD	3 Promenoir des Coureauteurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Titulaire
M. Damien COURCAUD	3 Promenoir des Coureauteurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Suppléant

Représentants CDPMEM

M. Philippe MICHEAU	10 rue de la Libération 17480 Le Château d'Oléron	Titulaire
M. Eric BLANC	44 rue Bertrand 17600 L'Eguille	Suppléant

Représentants CRC

M. Philippe MORANDEAU	Rue du Marais La Chevalerie 17480 Le Château d'Oléron	Titulaire
M. Benoît DURIVAUD	2 Ter rue des Maurines 17230 Charron	Suppléant

ARTICLE 3

La Commission entendra le service risque, sécurité et littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer, ainsi que les personnes qui auront demandé à présenter des observations ou qu'elle jugera utile de consulter.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié aux membres temporaires et suppléants. Il sera affiché à la diligence du Directeur départemental des Territoires et de la Mer, au Service des Activités Maritimes de la Délégation de la Mer et du Littoral.

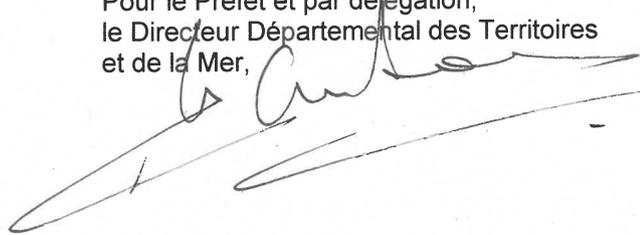
ARTICLE 5

Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le **28 JAN. 2021**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer,



Destinataires :

- Tous membres temporaires et suppléants

Copies :

- Préfecture de la Charente-Maritime
- Préfecture maritime de l'Atlantique
- Site de Marennes pour affichage

